

Hôtel Goudimel - Acquisition et aménagement partiel

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Depuis de nombreuses années, la Municipalité de Besançon a sollicité M. le Préfet pour connaître le devenir de l'Hôtel Goudimel. Cet immeuble appartenant à l'État était destiné à l'une de ses administrations.

Récemment, M. le Préfet nous a fait parvenir un courrier indiquant ce qui suit :

«de toutes les propositions envisagées, qu'il s'agisse de l'affectation au Ministère de la Justice pour y assurer le relogement des juridictions bisontines ou de la cession à d'autres administrations d'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports), aucune ne me paraît aujourd'hui en mesure d'apporter rapidement une solution au devenir du bâtiment en question.

Face à cette situation, j'ai décidé que celui-ci ferait l'objet d'une remise aux Domaines pour être proposé à la vente».

M. le Préfet sollicite une réponse à cette offre.

L'Hôtel Goudimel fait partie intégrante du patrimoine de Besançon et à ce titre la Ville doit répondre favorablement à cette proposition.

Dans la ligne de la politique municipale mettant tout en oeuvre pour soutenir l'Université de Franche-Comté, et compte tenu des difficultés rencontrées pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de l'UFR Lettres, ce bâtiment pourrait être mis partiellement et à titre provisoire, à disposition de l'Université dès la rentrée universitaire 1991/1992. Cette occupation pourrait cesser dès la remise à l'UFR de nouveaux locaux (départ du CLAB, réalisation de nouvelles salles rue Mégevand).

Une partie du bâtiment pourrait faire l'objet d'un aménagement pour une occupation provisoire.

Pour ce faire, des travaux seront nécessaires :

- remise en état des réseaux (chauffage, eau, électricité),
- aménagement des volumes (décloisonnement et peinture),
- organisation des circulations horizontales et verticales.

Le montant des travaux est en cours de chiffrage.

La zone ainsi aménagée sur 2 niveaux dégagerait une surface d'enseignement d'environ 500 m².

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider cette acquisition et me donner mandat pour en négocier les modalités,
- de décider de procéder sans délai aux travaux nécessaires permettant une occupation partielle dès la rentrée universitaire d'octobre 1991 après accord de l'État,
- de lancer l'appel d'offres et signer le (ou les) marché(s) à intervenir ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- de m'autoriser à négocier les conditions d'occupation par l'Université et à signer la convention à intervenir,

- de m'autoriser à transférer le montant des crédits nécessaires au paiement des travaux, lorsque celui-ci sera chiffré, du chapitre 910/130.91038.30000 au chapitre 908.6/232.91051.33000. Ce transfert sera réalisé dans la limite des crédits inscrits au budget sur l'imputation débitée, soit 1 430 000 F,

- de solliciter l'aide du Département et de la Région pour mener à bien cette opération.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous rappelle que l'estimation des Domaines qui avait été faite en 1987 se montait à 2,7 millions, valeur vénale selon les Domaines. Cela peut peut-être être discuté mais doit se chiffrer aux environs de 3 millions maintenant. Pour permettre une rentrée universitaire meilleure que celle de l'an dernier, 500 m² seront déjà aménagés. Le budget de Jacques VUILLEMIN prendra en charge les travaux à effectuer dans ce bâtiment central, de l'ordre de 1 million et demi d'estimation. Nous laisserons les ailes pour plus tard. Nous proposerons donc une prise en charge par la Faculté de Lettres pour une période de deux années qui nous permettra de réfléchir davantage au devenir définitif de Goudimel dans le réaménagement de l'ensemble place du Marché et bâtiments voisins. C'est donc une solution provisoire, intermédiaire qui a le mérite de prolonger l'action de la Ville en direction de l'Université. Cela a déjà été fait puisque nous nous étions occupés à la rentrée d'offrir quelques locaux ici ou là. Je pense que ce ne sera plus nécessaire si nous avons là la possibilité de mettre des étudiants dès la rentrée à Goudimel.

Notre souci est de donner satisfaction aux très nombreux étudiants de Besançon en leur permettant de vivre d'une certaine façon ici dans une ville universitaire. Je rappelle que depuis de très nombreuses années, la Ville de Besançon a toujours fait le maximum pour aider l'Université. Je crois que c'est une bonne occasion qui se présente à nous et nous pourrons le faire dans la mesure où nous trouverons 3 millions pour l'achat et 1 million et demi pour les travaux, avec ce souci de bien limiter dans le temps, de passer convention avec l'Université et faire ensuite de Goudimel autre chose qu'un bâtiment destiné à l'enseignement universitaire. Il est bien entendu que la destination de l'Hôtel Goudimel n'est pour l'instant pas assurée du tout. Ce qu'on en fera, on verra mais en tout cas il ne sera pas destiné à l'enseignement supérieur qui a d'autres projets, qui tardent d'ailleurs à se réaliser il faut bien le reconnaître. Jean PONÇOT me montrait tout à l'heure les deux permis déposés dans la cour du Parisiana et dans la cour d'honneur de la Faculté, deux permis sur lesquels il nous faut donner un avis, mais on sait qu'une seule des propositions sera retenue. Je ne sais pas ce qui se passe entre les responsables académiques et universitaires. En tout cas, c'est un projet qu'on avait indiqué pour la rentrée universitaire sous forme de deux amphis plus quatre salles de cours je crois. En fait, si ce projet se réalise dans la cour du Parisiana où l'on a trouvé de belles mosaïques romaines, on ne pourra y faire que deux amphis avec l'enveloppe prévue au départ, je ne sais pas si elle est confirmée et cela m'étonnerait que ce soit prêt pour la rentrée prochaine. Donc c'est notre souci de faire en sorte que pour la rentrée universitaire tout se passe pour le mieux, et avec Goudimel je crois que nous pourrons y arriver. Voilà donc très rapidement esquissé le dossier de l'Hôtel Goudimel où il y aura ces 500 m², quatre grandes salles et cinq ou six petites ou moyennes salles.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.